



# Tarz Heol

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

8 La Vraie Croix - Ploemeur

tarzheol56270@gmail.com

## Assemblée Générale

23 novembre 2023

Salle Ninnoch 19h00

(Accueil à partir de 18h00 pour adhésions)



Journée du 18 juin, militante et festive

## **DEROULEMENT DE LA SOIREE**

- ⇒ Accueil des participants et renouvellement des adhésions
- ⇒ Lecture des rapports, échanges avec adhérents, votes
- ⇒ Apéritif dinatoire ; participation au chapeau

### **1. RAPPORT MORAL**

### **2. SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITES**

- Fonctionnement de l'association
- Veille urbanistique et environnementale
- Animations locales et solidarités
- Participation à des actions environnementales
- Communication

### **3. PRESENTATION DU BILAN FINANCIER : RESULTAT ET PREVISIONNEL**

### **4. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023/2024**

---

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023**

| <b>Le bureau élu le 5/12/2022</b>       | <b>Les membres du CA</b> |
|---|--------------------------|
| Françoise LE BIHAN : responsable légale | Laurent DELCHER          |
| Manuela CAVALCANTE : secrétaire         | Evelyne HUAUME           |
| Evelyne MAHO : secrétaire adjointe      | Patrick LE BIHAN         |
| Didier FOGARAS : secrétaire adjoint     | Roger MENEUR             |
| Thierry DEDIDIER : trésorier            | Régis TEXIER             |
| Bernard HOREL : trésorier adjoint       | Catherine VALLEE         |

**Auditeurs libres:** Jean Paul AUFFRET  
Marie HUCHET  
Cécile LATHUILIERE

## RAPPORT MORAL

Depuis notre AG de novembre 2022, les bénévoles de Tarz-Heol ont conservé leur énergie pour différents dossiers.

Nous considérons que beaucoup de projets de société ne prennent pas assez en compte les enjeux climatiques et environnementaux afin de laisser aux générations futures une société plus résiliente.

Notre association n'est pas seule à se mobiliser pour défendre le bien commun. Nous unissons nos énergies à d'autres associations environnementales, telles que Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, les Amis de Chemins de Ronde 56, Umivem, Den Douar Douar.

Tarz-Heol constate avec plaisir que son nombre d'adhérent.e.s augmente chaque année pour atteindre le chiffre de 147 adhésions en 2023. Chaque nouvelle adhésion est un soutien moral motivant. Ces rentrées financières viennent partiellement compenser l'absence de notre subvention municipale de fonctionnement, supprimée depuis trois ans.

L'an dernier, nous émettions le souhait de nous rapprocher de mouvements initiés par la jeune génération. C'est chose faite ! Nous avons eu le plaisir d'être contactés par plusieurs associations locales de jeunes telles que Rendez-Nous la Mer, Extinction Rebellion (XR dans le jargon des jeunes), le récent Collectif Eau, Terre et Vie.

Ils nous ont proposé une mobilisation sur la plage de Kerguelen le 18 juin pour dénoncer le projet de Thalasso de Larmor-Plage. L'action stimulante menée avec ces mouvements nous encourage.

La préservation des terres agricoles est un de nos objectifs. Les enjeux financiers privés ou publics priment hélas trop souvent. Citons le projet d'extension des Terres de Nataé sur 19ha à Pont-Scorff, de la zone industrielle de Kerpont sur 38 ha à Caudan. Le modèle actuel reste basé sur le toujours plus alors que nous devrions faire des choix moins impactants pour notre environnement.

Nous ne sommes pas des anti-tout, nous avons fait des propositions à l'enquête publique des Kaolins, le projet de réhabilitation de Tréfaven à Lorient est suivi par des adhérents. Nous avons également proposé un atelier autour des mobilités douces à Ploemeur.

Nous sommes impliqués depuis plusieurs années dans les semaines du développement durable proposées par Lorient Agglomération. En mai et juin 2024, notre projet concernera le thème de l'eau et sera intergénérationnel. Nous y associerons les enfants des écoles primaires et les résidents âgés de Ploemeur.

Rappelons le proverbe africain «Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin». Merci de votre présence à notre AG afin de montrer que «vivre mieux avec moins peut être une solution viable et enviable».

## I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### Réunions de travail du Conseil d'Administration

Suite à l'Assemblée Générale du 25 Novembre 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes : 5/12/2022 - 11/01/2023 - 8/02/2023 - 7/03/2023 - 3/04/2023 - 2/05/2023 - 13/06/2023 - 29/08/2023 - 9/10/2023 - 6/11/2023

Des administrateurs participent aussi à des réunions : organisation de la semaine DD, AG d'associations partenaires, enquêtes publiques, réunions Natura 2000, CTMA Scorff Scave Ter, constats d'atteintes à l'environnement ou à l'urbanisme, participations au Forum des Associations ou à la Fête de la Bio....

## II. VEILLE URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

### 1) Urbanisme

#### 1.1 SCoT du Pays de Lorient

4/12/2018 : début de la procédure juridique.

15/01/2021 : le Tribunal Administratif de Rennes annule deux zones d'activité : Kersabiec à Locmiquélic et Villemarion à Riantec.

30/06/2021 : mémoire à la Cour d'Appel de Nantes. Derniers échanges de mémoire en mai 2022.

18/11/2022 : audience à la Cour d'Appel de Nantes. 6/12/2022 : la Cour d'Appel nous est défavorable, ce qui nous surprend par l'incohérence avec la décision de Kerpape en juillet 2021, Saint Sterlin Plouhinec (sur une coupure d'urbanisation) Croix du Mourillon (considère que c'est en continuité d'une urbanisation existante), Kerpape. Seul point positif : nous ne sommes pas condamnés aux frais....

17/01/2023 : demande d'aide juridictionnelle au Conseil d'État. Elle nous est accordée le 31/03/2023.

30/05/2023 : dépôt de la requête

30/08/2023 : dépôt du mémoire devant le Conseil d'État par le cabinet Lyon-Caen de Paris

12/10/2023 : le rapporteur public devant le Conseil d'État a conclu au rejet de notre pourvoi - décision du Conseil d'État attendue mi-novembre



## 1.2 ZAC Croix du Mourillon et PLU de Quéven

Ce projet d'urbaniser 30ha des meilleures terres agricoles de la région est dans notre recours contre le SCoT du Pays de Lorient. Le 19/10/2020, nous avons fait un recours contre le nouveau PLU de Quéven. Fin août 2022, nous avons appris la suppression de la ZAC Croix du Mourillon, 20ha de ce projet redeviennent zone agricole...tant mieux ! Lorient Agglo n'arrivait pas à en devenir propriétaire. Reste un agriculteur concerné au lieu de 3 et 10ha en projet d'urbanisation. Procédure auprès du Tribunal Administratif de Rennes (dernier mémoire déposé par notre avocat le 27/09/2023)



• Enquête publique sur les modifications 1 et 2 au PLU de Quéven du 8 juin au 8 juillet : Nous avons été informés seulement fin juin de cette enquête. Nous avons pu réagir et déposer nos différents avis au sujet de la modification Croix du Mourillon : l'association Tarz Heol, notre avocat pour la partie juridique, plusieurs adhérents à titre personnel : avis favorable du commissaire enquêteur le 10 août 2023 !

## 1.3 Projet de lotissement rue Rorh Mez (près du centre de rééducation de Kerpape)



Le 17/09/2021 les parties adverses, la Mairie de Ploemeur et Mme Gusmini font un recours devant le Conseil d'État. Le 14/04/2022 le Conseil d'État demande à TH et aux 3 riverains de poursuivre la procédure, ce que nous faisons par décision du CA le 2/05/2022. Le dossier est confié à un cabinet d'avocats de Paris en lien avec Mr Dubreuil notre avocat. Notre mémoire en réponse est déposé le 12/09/2022.

Audience au Conseil d'État le 22/03/2023 : le rapporteur public conclut à l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes et au renvoi de l'affaire à la cour administrative d'appel de Nantes. Décision confirmée par le CE le 21/04/2023.

Le 2/06/2023, Mr Dubreuil, notre avocat, dépose son mémoire en reprise d'instance auprès de la CAA de Nantes. Clôture de l'instruction le 11 octobre 2023. Dossier très important. La décision juridique définitive aura de lourdes conséquences sur l'urbanisation ou pas du littoral Kerpape-Kerguelen.



## 1.4 Projet de thalassothérapie à Kerguelen/Larmor Plage

\*7/06/2021 : recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes par 4 associations : Bretagne Vivante, Amis des Chemins de Ronde 56, Umivem et Tarz Heol.

\*3/06/2022 : le TA de Rennes annule le permis de construire.

\*30/08/2022 : la commune de Larmor Plage et le pétitionnaire font appel de cette décision, leurs mémoires sont déposés fin septembre.

\*15/12/2022 : Mr Dubreuil dépose le mémoire en réponse pour les 4 associations.

\*12/05/2023 : audience à la Cour d'Appel de Nantes qui rend un avis défavorable le 30/05/2023



\*18/06/2023 : rencontre festive contre le projet de Thalasso, organisation par des collectifs récents sur le Pays de Lorient, très bonne couverture presse et télé (FR3, A2 et TF1), fait du bien à notre moral associatif même si ça ne change rien sur le fond. Les collectifs organisateurs nous ont remis la jolie somme de 394€ correspondant à la vente des badges le 18 juin. Merci à eux !

Fin juillet les 4 associations décident d'un recours devant le Conseil d'État confié à l'avocat Mr Prigent.

L'association Rendez Nous La Mer nous a invités à présenter nos actions juridiques auprès de leurs adhérents le mercredi 18 janvier 2023 à Lorient. Evelyne M, Françoise, Laurent, Régis, ainsi que des adhérents dans la salle, ont représenté Tarz Heol.

## 1.5 Projet d'extension du parc zoologique Terres de Natae Pont Scorff

Le maire de Pont Scorff engage la révision partielle du PLU pour changer le zonage de 19 h de terres agricoles en zone de loisirs en vue d'un achat, puis d'un aménagement par les Terres de Nataé (Conseil Municipal le 9 juin 2023).

Den Dour Douar, Eau et Rivières de Bretagne et Tarz Heol s'inquiètent de ce projet qui urbaniserait encore des terres agricoles ! La position des associations environnementales est le maintien de ces 19 ha en zone agricole. Conférence de presse mi-septembre pour exprimer notre position. Rencontre avec Mr Musset, directeur des Terres de Natae le 16 octobre.



## 2) Actions en faveur de l'environnement

### 2.1 Zone humide de Kerlavret à Lomener

Le propriétaire d'une parcelle agricole située près du Chemin de Kerlavret a effectué illégalement des travaux de décaissement, levée de talus et creusement d'une cavité ainsi qu'un abattage d'arbres, y compris sur une parcelle ne lui appartenant pas, et ceci dans le but avoué d'y installer à terme des caravanes et des mobil-Homes.



Lors de ces travaux de décaissement, ce propriétaire a dégradé une zone humide déclarée comme telle sur le PLU et donc protégée.

L'empierrage et l'installation sauvage de caravanes sur cette parcelle nous fait

craindre des rejets dans la nature d'eaux usées, grises et noires, risquant de provoquer une pollution en aval, en particulier au niveau de la plage du Stole. Une seconde zone humide sur une parcelle récemment acquise fait l'objet d'un défrichage sauvage.

Alertée par les riverains et par notre association, la mairie de Ploemeur a dressé un certain nombre de procès-verbaux qui ont été transmis au procureur de la république.

Tarz Heol a envoyé 2 courriers au procureur de la république les 22 novembre 2022 et 25 avril 2023. Aucune réponse à ces 2 courriers.

Selon les dires d'un riverain, quelqu'un de l'Office Français de la Biodiversité s'est rendu sur place ; nous n'avons aucune information sur la suite de cette démarche.

### 2.2 Collectif Sac'h de Queven

A l'automne 2022, un collectif d'associations de protection de l'environnement s'est constitué autour de JY Laurent de Den Dour Douar pour éviter un projet d'entreprise de balistique suite à la reconversion des Poudrières du Sac'h. Pas de rencontre avec Lorient Agglo, une lettre le 16 janvier 2023 est restée sans réponse.

Un courrier a été envoyé à Lorient Agglo le 23 octobre 2023 pour demander les

raisons de mouvements sur le site avec des percements de mur.



### 2.3 Reconversion du site de Tréfaven (ancien château et ex pyrotechnie de la Marine)

La ville de Lorient est porteur de la réhabilitation du site.

Cette friche militaro industrielle, nommée poudrière, est à l'abandon depuis la fermeture en 2001. L'Etat, qui l'a transféré à la DGA en 2003, n'en a plus l'utilité et souhaite la transférer à la ville.



Le site est bordé sur sa partie Est par la rivière Scorff, ce qui le place en zone littorale. Il se trouve dans le prolongement de la voie douce qui longe le Scorff. En amont, on retrouve les poudrières du Sac'h Quéven et du Mentec. Le site comprend un château, plus vieux bâtiment de Lorient (1482), d'une surface de 600 m<sup>2</sup> (ce château est à l'origine du quartier du Bois du Château). Il est entouré de bâtiments à usage militaro-industriel (pyrotechnie, administration) et d'un logement. Le site est ceint par des murs de protection sur l'ensemble de son périmètre.

Le site se détériore petit à petit, par l'usure du temps, mais aussi par la malveillance de la part d'intrus. Il y a urgence à décider du devenir de ce site. Cela passe par un transfert de propriété de l'Etat vers la ville de Lorient. Le propriétaire actuel devra d'abord procéder à la dépollution du site.

La ville de Lorient a donc élaboré plusieurs scénarii d'aménagement du site incluant :

- Un projet culturel (musée) lié à l'histoire du territoire, dans le château
- Un ensemble de restauration-guinguette au bord de l'eau
- Des salles multifonctions pour de grandes manifestations (mariages, réunions, expositions temporaires)
- Une activité de loisirs nautiques mêlant sport (aviron, kayak avec des lignes délimitées sur la rivière...), découverte de la rivière (barque, vedette électrique...);
- Un développement du parc du Bois du Château sur le site et sa transformation en jardin botanique
- L'ouverture d'un belvédère sur le Scorff



Afin de parvenir à un consensus sur ce projet, la ville de Lorient a consulté les associations culturelles et environnementales (Nature & Culture, Eau & Rivières, Amis des Chemins de Ronde 56, Fédération Départementale Pêche 56 et Tarz Heol). Ces associations ont émis un avis commun sur ce projet.

La ville de Lorient prévoit de présenter le dossier final à l'Etat pour la fin d'année 2023.

## 2.4 Chantier nettoyage de rivière avec Den Dour Douar



Dimanche 10 septembre 2023, quelques adhérents-tes de Tarz Heol ont participé au chantier de nettoyage du ruisseau du Poulx en Guidel organisé par Den Dour Douar de Quéven. Bravo à l'équipe qui œuvre toute l'année pour la qualité de l'eau douce dans les ruisseaux des bassins versants.

## 2.5 Comité de Pilotage zone Natura 2000 Laita-Pointe du Talud

Réunion 1 fois par an avec les administrations, Lorient Agglo, les communes, les associations dont les Amis de Chemins de Ronde, Bretagne Vivante, Eau et Rivières, Tarz Heol. L'opérateur est Lorient Agglo. Le 21 mars 2023, Tarz Heol était représentée par Didier Fogaras.

Points évoqués : restauration de la dune grise autour du Fort du Loch, équilibre entre milieux ouverts et fermés pour l'avifaune, restauration du bas marais de Pen er Malo, équilibre avec la saulaie, lutte contre l'herbe de la Pampa et le Baccharis, plantes invasives à Porcoubar Ploemeur



Pour 2023 : impacts des manifestations sportives et de la forte fréquentation sur le littoral, suivi des oiseaux nicheurs dans les dunes littorales, suivi botanique sur le littoral, protection du gravelot à collier, rives de la Laita par le Département du Finistère, pâturage à Beg er Lann Ploemeur.

## 2.6 Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques Scorff, Scave, ruisseau du Ter (C.T.M.A.)

Réunion du comité de suivi le 30 mars 2023 à Lorient Agglo pour présenter les travaux réalisés en 2022 sur ces cours d'eau et le programme de travaux 2023. Etaient présents, avec les administrations, Den Dour Douar, Eau et Rivières, AAPPMA, Tarz Heol.

Réunion du 3 juillet 2023 : le rétablissement de la continuité écologique à la digue actuelle de Keryhuer. Il est prévu de remplacer les buses par un «dalot», sorte de tunnel en béton à section rectangulaire (l=1m, h=2m, L=16m). Décision du 31 août 2023 : Lorient Agglo décide de reporter les travaux à 2024 compte tenu du temps de concertation avec les propriétaires riverains et de la mission géotechnique sur le site.

## 2.7 Commission Consultative Environnement Base de Lann Bihoué

Pas de réunion depuis longtemps ! Thierry Le Floch est titulaire, Patrick Le Bihan est suppléant. Réunion de la commission le 7 avril en sous-préfecture.

### 3) Enquêtes publiques

#### Projet d'extension des Kaolins

En mai 2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) avait donné un avis très réservé sur la compatibilité avec le PLU 2013 de Ploemeur en vigueur. La MRAE, le 30 septembre 2022, était réservée sur le projet d'extension de la carrière : "les principaux enjeux relevés par l'Autorité Environnementale concernent la préservation de la qualité des milieux aquatiques (eaux de surface et eaux souterraines), la protection des écosystèmes, la préservation du cadre de vie de la population, et la qualité du réaménagement final d'un point de vue écologique et paysager".



L'autorisation actuelle allait jusque février 2023. Imerys a dû solliciter une prolongation de son autorisation ! Le dossier porté par Imérys et la Mairie de Ploemeur a été souvent modifié depuis 2016. Les derniers échanges entre Imerys et les associations (riverains et Tarz Heol) dataient de juillet 2021. Ensuite, nous n'avons eu aucune information sur l'évolution du projet.

#### **L'enquête publique s'est déroulée du 30 mars au 2 mai 2023.**

*Imerys prévoit d'exploiter 174 ha, avec une extension de 17 ha pour une production identique : 9,2 millions de tonnes (kaolin, mica) sur une période supplémentaire de 28 ans.*

Rencontre entre Tarz Heol et l'Association des riverains mi-mars et le 5 avril pour comprendre le dossier d'enquête si complexe pour des citoyens. Un groupe de travail d'une dizaine d'adhérents de Tarz Heol s'est réparti l'étude des 2 gros dossiers de cette enquête : la DPMEC ou mise en compatibilité avec le PLU, et le projet d'extension.

*Nous avons fait observer qu'il y avait peu de panneaux informant sur l'enquête publique et avons demandé une prolongation de la durée de l'enquête obtenue jusque le 13 mai. Il n'y a pas eu de réunion publique. 7 permanences de Mme le commissaire enquêteur, 197 observations, des inquiétudes quant à la pollution par la poussière, le bruit.*

#### **Dans un dossier de 18 pages, Tarz Heol exprime**

- un avis favorable pour le renouvellement de l'autorisation actuelle et la régularisation du PLU de Ploemeur sur ces zones avec des mesures plus protectrices quant au bruit, à l'émanation de poussières fines, à la protection de la biodiversité. Doit être conditionné à la mise en place d'une commission de suivi (Imérys, riverains, mairie, Lorient Agglo, associations, services départementaux, OFB ...) avec des réunions régulières au moins 2 fois par an.



- regrette que la carrière de Kerbriant de plus de 50 ha ne soit pas mentionnée (arrêt en 2025 ?)
- Kerguen : défavorable à cette demande d'extension
- Lopeheur : nous demandons la modification du tracé pour qu'il soit plus vérifiable sur le terrain, l'éloignement de la zone d'exploitation prévue par rapport à la fontaine et au lavoir à quelques mètres du projet ! Nous demandons l'éloignement de l'aire du voyage et plus de distance entre le périmètre d'extraction et les maisons de Lopeheur, Keriel et le centre de vacances de Puteaux
- Keryan : nous demandons de limiter les conséquences du projet pour les riverains du village de Keryan en augmentant la distance d'exploitation par rapport aux habitations, de ne pas détruire la zone humide et de bien préciser les mesures ERC pour la biodiversité
- Kernastellec : avis défavorable pour cette demande d'extension.
- une dérogation espèces protégées nous semble très discutable
- nous demandons que la création de la commission de suivi fasse partie de l'arrêté préfectoral

*Rencontre le 30 Mai avec Association Refrac'terres de Glomel où le groupe Imerys exploite une grosse carrière d'andalousite et veut ouvrir une 4<sup>ème</sup> fosse.*



**Rapport, conclusions, avis favorable avec réserves de Mme le commissaire enquêteur le 22 juin**

- **Réserve** relative à la constitution d'une **Commission locale de concertation et de suivi**

La mise en place de cette CLCS est de la responsabilité du Préfet, le choix des participants et notamment des associations locales revêt une importance que l'enquête a révélée.

Imerys propose une boîte de dialogue permettant aux riverains de formaliser leurs observations. Ces 2 approches sont complémentaires. L'objectif est de formaliser le contact avec les riverains dont l'enquête publique a réactivé la criticité et l'acuité.

- **Réserve relative au plan d'action nuisance bruit**

Les objectifs doivent être plus ambitieux : nécessité d'un **plan d'action structuré** pour cibler les actions au plus près des sources émettrices et évaluer l'impact sur le voisinage, revoir la liste et le positionnement des points surveillés, campagnes de mesure sur des périodes représentatives.

*Le dossier des Kaolins et le projet d'arrêté préfectoral seront étudiés en commission des sites le 8 novembre.*

## 4) Qualité de l'eau

### 4.1 Qualité des eaux de baignade

L'Agence Régionale de Santé effectue, tous les ans de juin à septembre, des prélèvements sur les plages de l'Anse du Stole, Kerpape, le Courégant, Fort bloqué, le Pérello, les Kaolins, Port Blanc et Port Fontaine. Les résultats sont consultables sur leur site internet.



En 2022, la qualité des eaux a été jugée bonne sauf le 25 août à Kerpape (jugée moyenne) et le 12 septembre au Courégant et à Port Blanc (jugées moyennes).

En 2023, elle est aussi jugée satisfaisante, sauf pour la journée du 2 août où les résultats sont mauvais pour 6 plages et moyens pour 2 plages. La baignade et la pêche à pied ont d'ailleurs été temporairement interdites à l'Anse du Stole, Port-Fontaine et Port-Blanc. La Mairie de Ploemeur l'a annoncé vendredi 4 août sur son site, fermeture levée suite à de meilleures analyses de l'ARS. Des contacts sont en cours auprès de la mairie et des services de l'ARS pour en connaître les causes.

### 4.2 Qualité des eaux douces des étangs de Ploemeur

- **Etang du Pérello.** En juillet 2023, couleur brune en surface. Selon Jean Paul Auffret, ce bloom est dû à une algue filamenteuse. Avec la matière organique dans l'eau, risque d'anoxie quand la chaleur fait tomber la saturation en oxygène.

#### - Etang de Lannenec

Réunion du comité de suivi de l'étang de Lannenec le 5 septembre 2022 pour la phase 1 de l'étude (état des lieux /diagnostic). Pas de nouvelles depuis. Prélèvements importants du golf avec des 2/3 de pertes en réseau ! Des pics de phosphore, température élevée l'été, plan d'eau rehaussé difficile à franchir pour l'anguille, sédiments, passe à sec l'été, microcystines et fréquents pics de cyanobactéries très toxiques (fermeture au public fin juin, alerte niveau 2 très fort).



#### - Etang du Ter

Plusieurs fois en alerte niveau 1 cyanobactéries à St Mathurin aval et amont.

#### 3.1 Les semaines de la Biodiversité et du Développement Durable

Cette année, nous avons organisé deux balades sur le thème de la ressource en eau sur notre territoire.

Dimanche 14 mai, autour du bassin versant du Ter à la découverte des étangs, des ruisseaux, des fontaines et des zones humides.

Au départ du chemin de Saint Mathurin, le groupe de marcheurs a longé le ruisseau du Ter, petit fleuve côtier de 10 kms de long qui prend sa source à Quéven. Il alimente l'étang de Saint Mathurin, puis se déverse dans l'étang de Kermélo avant d'arriver dans la rade de Lorient. Une cartographie des lieux distribuée aux participants a permis



de repérer les principaux affluents du Ter dont celui de Kervéhenec qui rejoint le Ter dans le parc de Kerihuer. La digue, située à l'intérieur du parc, fera l'objet de travaux réalisés par Lorient Agglo dans le cadre du Contrat Territorial pour la préservation des Milieux Aquatiques.

Direction ensuite chapelle Saint-Maudé au Divit. Jean-Paul, président de l'association qui œuvre à la restauration du site, a longuement expliqué l'historique de cet édifice du XVII<sup>e</sup> siècle. Les randonneurs ont ensuite rejoint la fontaine et ses lavoirs, un moment propice pour se replonger dans l'histoire locale et l'utilité de cette ressource en eau.



La deuxième partie de la balade a permis de découvrir la partie sud du bassin versant du Ter. Des commentaires sur le devenir des étangs du Ter ont été donnés lors du franchissement du pont du Moulin Neuf. Montée ensuite en direction de Ter Ferme, l'univers agroécologique de Kerdroual. C'est dans cet écrin de verdure qu'Olivier, agriculteur pédagogue comme il se définit, nous a accueillis et transmis ses connaissances, ses convictions et sa philosophie de la production agricole. En traversant la zone humide du site en direction de l'ancien lavoir du château du Ter, il a conclu en disant « l'eau, c'est la vie et la vie, c'est la biodiversité ». Une belle journée appréciée de tous avec le soleil au rendez-vous.

### 3.2 A vélo sur la piste de l'eau

L'atelier « mobilités douces » a organisé sa première sortie à vélo : une façon agréable de circuler pour comprendre le petit cycle de l'eau « du captage à la mer ».

Le départ était fixé au captage de Kermadoye, route de l'aéroport. Un enseignant chercheur en hydrogéologie à l'université de Rennes, étudie sur ce site depuis de nombreuses années. Il a partagé ses connaissances avec le groupe. Ce site, unique en Bretagne, est situé sur un massif cristallin de schiste et a été développé en 1991. Cette nappe phréatique alimente les Ploemeurois en eau potable à raison de 3000 M3 d'eau pompée chaque jour (trois forages situés entre 80 et 120 m de profondeur). Cette eau souterraine provient d'une fissure de granit située à quelques kilomètres au nord de Ploemeur.



A vélo, les randonneurs ont ensuite pris la direction de l'usine de production d'eau potable située route de Fort Bloqué. Elle date de 1938 et reçoit les eaux du captage. Celles-ci subissent un traitement anti-bactéricide. L'eau est ensuite stockée, acheminée vers le château d'eau du site et enfin distribuée dans les réseaux. L'usine doit faire l'objet de travaux de rénovation pour s'adapter aux réglementations concernant les nouveaux polluants.

La balade s'est terminée à la station d'épuration d'Ar Roch à Ploemeur, dernière étape du traitement des eaux usées avant le rejet en mer. Jean-Paul, membre du Conseil d'Administration de l'association, a expliqué le process de traitement. Cette station, de type boues activées, a été mise en service en 1999. Elle traite les eaux usées provenant des 63 postes de relevage répartis sur la commune. Les eaux usées subissent plusieurs phases de traitement : elles passent par un dégrilleur, un dessableur, un dégraisseur, un clarificateur et 3 lagunes avant d'être rejetées en mer. Le clarificateur permet le dépôt de boues brutes qui sont ensuite séchées avant d'être utilisées pour l'épandage agricole par une dizaine d'exploitations autour du site.

La station d'épuration de Ploemeur (avec celles de Groix, Hennebont, Lanester et Lorient) présente des non conformités. Les réseaux défectueux laissent entrer des eaux parasites d'où une surcharge hydraulique à la station d'épuration à chaque forte pluie. Lorient Agglomération, en charge de la compétence de l'eau, effectue les travaux nécessaires. Cette belle balade fut riche d'enseignements et a soulevé de nombreuses questions : comment préserver notre ressource en eau face à l'augmentation des besoins de la population ? Comment sensibiliser le consommateur à la quantité d'eau nécessaire à la fabrication de tous les produits que nous consommons ? Comment expliquer la mauvaise qualité de l'eau dans certains quartiers de Ploemeur ? (présence naturelle de fer et de manganèse dans l'eau et problème de vétusté de certaines canalisations). Le problème des piscines, des bassines d'eau et des méthaniseurs a également été abordé.



Les discussions se sont poursuivies de manière conviviale autour d'un pot de l'amitié.

### 3.3 Balades été 2023

Mardi 18 juillet, autour de l'étang de Lannec, (a pu se faire après les interdictions d'accès autour de l'étang au début juillet dues aux cyanobactéries) : 23 personnes.



Mardi 25 juillet, départ du Cosquéric, jusqu'au lavoir et fontaine de Lannec au retour, visite commentée par des membres de l'association Rossitten, Histoire et Mémoire, des blockhaus et du site de la batterie allemande : 37 personnes.

Mardi 8 août, le Fort du Loch, histoire des 3 forts littoraux et rando en boucle de l'étang du Grand Loch : 19 personnes.

Mardi 22 août, Saint Léonard, peu d'inscrits et chaleur annoncée, de ce fait la rando a été annulée.

Les randos seront plus courtes à l'avenir pour plusieurs raisons : public de moins en moins habitué à marcher plusieurs km, marche lente. S'il y a des jeunes enfants, besoin de temps pour observer lors de la rando ou d'avoir des explications faune, flore, histoire locale.

Il ne faut pas partir trop tard, 18h est le maxi même si pas facile pour les actifs, notamment en août où il fait plus sombre dès 21h30 et si on veut avoir le temps de s'arrêter sur le trajet. Ou prévoir 1 ou 2 randos l'après-midi, on est moins contraint par l'horaire de fin de rando.

Nous constatons qu'il est difficile d'organiser des balades tôt le matin durant les vacances d'été.

Prévoir plus tôt au printemps les circuits, le thème, le lieu, le nombre de km. L'info se fait en mars-avril pour le document d'été de la Mairie (les participants ont besoin de connaître le nombre de km).

### 3.4 Collecte de journaux

Henri Le Meil, responsable de la collecte, nous transmet les tonnages réalisés au cours de l'année :

- 23 février : 8T880 (valorisées et recyclées par l'entreprise Jalabert) au prix de 90 euros la tonne
- 25 mars : 7T500 (valorisées par l'entreprise Derichebourg) au prix de 125 €/T
- 11 mai : 9T180 (Derichebourg au prix de 80€ la tonne)
- 24 juin : 4T880 (Jalabert au prix de 80€ la tonne)
- 5 octobre : 9T (Derichebourg)
- 14 octobre : 6T (Jalabert)

Les prix sont légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier. L'argent récolté participe au financement des actions menées par le CCFD (plus de 580 projets dans le monde).

Un grand merci à l'équipe dynamique de bénévoles qui œuvrent régulièrement à la réussite de cette collecte.

Prochaines dates de collecte envisagées :

- samedi 24 mars 2024
- " 22 juin 2024
- " 19 octobre 2024



### 3.5 Collecte de livres

L'année 2023 commençait mal. En effet, nous n'allions pouvoir faire que quatre ventes au lieu des cinq habituelles. Surement des restrictions budgétaires !...

Les dates furent prises, mais la vente spécialisée que nous devions faire en mai fut annulée. Celle de juillet où nous avons beaucoup de vacanciers a été reportée. En août vente faite à la salle Soleil d'Automne, plus petite qu'Océanis, ce qui nous oblige à laisser quelques 200 cartons au local. La vente de septembre fut reportée en octobre et pour finir l'année en beauté, celle de novembre est reportée en décembre.

Malgré ces reports et la démobilisation de nombreuses aides au transport et à la mise en place, nous avons bien réussi nos 3 ventes car à ce jour nous avons récolté un peu plus de 10000€.

La prochaine vente aura lieu les 16 et 17 décembre à Océanis de 9 h à 16 h30 les 2 jours. Nous ne pourrons pas nous installer le vendredi après midi car il y a des spectacles. Dépôt des livres le jeudi après-midi.

Cependant, toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises car nous avons enfin résolu, définitivement, nous l'espérons, le problème des couvertures de livres. Après maintes recherches, il s'avère que le récupérateur Derichebourg prend tout (papier et couvertures ensemble). Cela va faire beaucoup de poids en plus, ce qui est toujours ça de gagné. À la question de savoir si cela allait affecter le prix du papier il nous a été répondu que non (la récolte pour 2023 est supérieure à 20 tonnes).

Notre collaboration avec le CAJJA a recommencé en présentiel avec deux jeunes au local le mercredi. Depuis le Covid, ils faisaient le tri au foyer.

Comme il se doit, merci mille fois à toutes celles et ceux qui nous aident d'une manière ou d'une autre, à tous nos généreux donateurs de livres et bien entendu à toutes celles et ceux qui viennent acheter nos ouvrages. Merci à la ville de Plœmeur pour son soutien logistique et merci à tous les participants que nous aurions pu oublier.

**Prochaines ventes de livres :** 16 et 17 décembre à Océanis de 9 h à 16 h30

#### **IV. PARTICIPATION A DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES**

##### **4.1 SCI COURTE ECHELLE**

La SCI est propriétaire des terrains et bâtiments de la ferme qu'elle a acquis pour un montant de 130 000€ auquel il faut ajouter le financement pour la mise hors d'eau du bâtiment pour 20 000€. Lors de la dernière AG de la SCI il a été décidé de consolider les fermes de Kerguer et du Resto ainsi que d'acquérir les terrains de Trevidel pour un montant de 100 000€. Il a été convenu de relancer une souscription pour ces financements.

Actuellement, les nouvelles souscriptions sont insuffisantes pour financer les projets (40 souscriptions pour un montant de 25 000€). La SCI doit poursuivre la mobilisation de l'épargne citoyenne afin de finaliser le financement des 3 projets dont 40 000€ pour la ferme du Resto pour l'installation de l'activité boulangerie...

##### **4.2 SCEA LE RESTO**

L'activité de la ferme du Resto fut correcte sur l'atelier maraichage, fruit et feuillage. Correcte pour la récolte des blés d'hiver et de printemps, ainsi que pour le seigle. L'atelier Boulangerie se porte bien, le nouveau four devrait être installé autour du 15 novembre.

La récolte fut médiocre pour les lentilles, la cameline et le sarrasin. L'été humide a facilité le développement des adventices.

La tempête Ciaran du 02/11 fut une catastrophe. Nous avons 3 serres hors service, pour environ 30 000€ de réparation.

### 4.3 Festival Alimenterre

A lieu tous les ans en novembre. Nous avons été contactés pour y participer en partenariat avec le CCFD.

Le 23 novembre 2022, le film « Amuka, l'éveil des paysans congolais », invitait à prendre conscience des défis de l'agriculture familiale au sud, et a été suivi d'un débat avec Marcel Hyombo-Atende, d'origine congolaise et aumônier du CCFD pour le Morbihan.

### 4.5 Participation de TH au Film-débat «Les Algues Vertes» le 19 Octobre au Cinéville

Organisation par le Collectif Eau, Terre et Vie dont des membres sont adhérents de TH. Très bon succès : 500 personnes dans la grande salle du Cinéville !

### 4.6 Présence de TH au Forum des Associations samedi 2 septembre

Notre présence au Forum des Associations est un moment important chaque année car il nous permet de rencontrer des personnes qui ne connaissent souvent Tarz Heol que de nom. C'est l'occasion d'expliquer nos actions, nos engagements pour le bien commun et d'accueillir de nouvelles adhésions.

## V. COMMUNICATION

Dans un souci de clarté, l'ensemble des moyens de communication de l'association a été refondu récemment. Ils s'articulent autour de 3 moyens principaux :

- le site web
- la page Facebook
- la lettre aux adhérents

### 5.1 Site internet: : <https://www.tarzheol.com/>



C'est sur le site que les informations générales de l'association sont disponibles. Vous pouvez y retrouver le détail de notre organisation, les dossiers juridiques en cours, ainsi que les animations diverses que nous organisons ou auxquelles nous participons.

## 5.2 Facebook : <https://www.facebook.com/tarzheolploumeur/>



La page Facebook est principalement utilisée pour faire connaître les événements organisés par Tarz Heol et répondre à certaines questions directement via le Messenger. N'hésitez pas à l'utiliser et à faire suivre à vos réseaux, cela aide à faire connaître Tarz Heol.

## 5.3 Lettre aux adhérents

La lettre aux adhérents permet de donner des nouvelles plus complètes sur les dossiers traités et sur les événements à venir.

Mais très occupés par les actions courantes, nous ne l'avons pas assez fait cette année.

N'hésitez pas à nous faire part de vos informations, nous sommes toujours preneurs.



| SITUATION AU 30/09/22            |                 | SITUATION AU 30/09/23                |                 |
|----------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| Compte courant Crédit Coop       | 1063,04         | Compte courant Crédit Coop           | 1665,53         |
| Livret A Crédit Coop             | 13908,12        | Livret A Crédit Coop                 | 13115,13        |
| Caisse                           | 621,75          | Caisse                               | 1496,07         |
| Avance Caisse vente livres       | 100,00          | Avance Caisse vente livres           | 100,00          |
| Souscription capital crédit coop | 106,75          | Souscription capital crédit coop     | 106,75          |
| 30 parts SCI Courte échelle      | 3000,00         | 30 parts SCI Courte échelle          | 3000,00         |
| 4 parts SAS ON CIME              | 1000,00         | 4 parts SAS ON CIME                  | 1000,00         |
| Chèques à débiter                | 0               | Chèques à débiter/charge à payer     | -750,00         |
| Produits à recevoir              | 615,00          | Produits à recevoir (vente journaux) | 390,40          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>20414,66</b> | <b>TOTAL</b>                         | <b>20123,88</b> |
|                                  |                 | Déficit                              | 290,78          |

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2023

| CHARGES                            |                 | PRODUITS                               |                 |
|------------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| Adhésions associations             | 203,00          | Adhésions : 146                        | 2202,00         |
| Don à l'OMVAP (Week end coeur)     | 11528,40        | Vente de livres                        | 11774,40        |
| Frais banderoles                   | 306,00          | Vente journaux                         | 390,40          |
| Frais juridiques                   | 4245,15         | Recette Off Tourisme                   | 361,80          |
| Frais de déplacement               | 0,00            | Vente de carnets de balades et balades | 158,00          |
| Frais de réception hors AG         | 0,00            | Repas A.G                              | 186,80          |
| Frais liés à l'assemblées générale | 922,53          | Animations semaine du D.D              | 0,00            |
| Animations semaine du D.D          | 394,25          | Subvention Lorient Agglo / projet      | 600,00          |
| Frais de fonctionnement            | 408,03          | Subvention Mairie Ploemeur / projet    | 500,00          |
| Commissions bancaires              | 143,07          | Dons                                   | 1566,42         |
| Don (autre association)            | 0,00            | Produits financiers                    | 208,08          |
| Assurances                         | 208,25          | Subvention municipale fonctionnement   | 0,00            |
| Achat de matériel / Location       | 0,00            | Produit exception                      | 120,00          |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>18358,68</b> | <b>TOTAL</b>                           | <b>18067,90</b> |
|                                    |                 | <b>DEFICIT</b>                         | <b>290,78</b>   |

## Valorisation des aides reçues non incluses dans le compte de résultat

| CHARGES  |                 | PRODUITS   |                 |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Mise à disposition du local  | 2400,00         | Mise à disposition du local  | 2400,00         |
| Bénévolat valorisé membres du C.A (600 heures x 15 euros)          | 9000,00         | Bénévolat valorisé membres du C.A (600 heures x 15 euros)          | 9000,00         |
| Bénévolat valorisé tri et vente de livres (1200 heures x 15 euros) | 18000,00        | Bénévolat valorisé tri et vente de livres (1200 heures x 15 euros) | 18000,00        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>29400,00</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>29400,00</b> |

## BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

| CHARGES                           |                 | PRODUITS                                       |                 |
|-----------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| Adhésions associations            | 200             | Adhésions à TH 150*15€                         | 2250            |
| Dons (OMVAP)                      | 10000           | Vente de livres                                | 10000           |
| Frais de déplacement              | 100             | Participation aux balades                      | 150             |
| Frais liés à l'assemblée générale | 800             | Vente de journaux                              | 500             |
|                                   |                 | Dons   | 1500            |
| Animations semaine du D.D         | 1800            | Repas A.G                                      | 150             |
| Commissions bancaires             | 150             | Subventions projet / mois du D.D/Participation | 1200            |
| Frais de fonctionnement           | 200             | Produit financier                              | 100             |
| Assurances                        | 220             | Subvention mairie fonctionnement               | 0               |
| Frais juridiques                  | 4000            | Déficit  | 1620            |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>17470,00</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>17470,00</b> |